

## STADE DE GLACE

A la séance du conseil municipal du 8 février 2013 et dans le cadre des questions orales des conseillers municipaux, notre groupe a interrogé le maire sur le bilan de la gestion du stade de glace. En réponse, Il a lu une déclaration nous accusant de divulguer de fausses informations et d'être ainsi malhonnêtes. Conjointement, l'adjoint au sport n'a pas hésité à nous agresser verbalement.

**Pour la énième fois nous avons dû rappeler à M. le Maire et à son équipe que les élus d'opposition exercent une fonction institutionnelle et sont des élus du peuple. Ils ont donc toute légitimité pour exercer leur mandat. Ils bénéficient du droit à l'information et à l'expression qui est un droit fondamental de la démocratie. Ils ont à rendre compte de leurs actions devant la population. Ils participent à la pluralité des expressions. Ils sont des relais essentiels pour défendre les aspirations et les besoins des habitants.**



Concernant le déficit de gestion d'exploitation du stade de glace notre groupe, qui a évoqué à plusieurs reprises la somme de 500 000 €/an, s'est tout simplement appuyé sur un document présenté par la municipalité lors de la

commission des sports du 4 mai 2009 et qui indiquait, à propos de l'impact financier, « le prévisionnel d'exploitation fait apparaître un déficit d'exploitation d'environ 500 000 € TTC par an pour une fréquentation annuelle de 71 500 personnes ». En écoutant le maire on a l'impression d'avoir à faire à un habile prestidigitateur.

Comment peut-il, en effet, avancer aussi fermement le coût de fonctionnement de la patinoire avec aussi peu de recul (4 ou 5 mois d'exploitation seulement). Il est impossible, en fonction des outils de gestion financière détenus par la Mairie, de sortir un coût précis par équipement, vu qu'elle ne dispose pas de comptabilité analytique !!! Par ailleurs, si l'on peut retrouver facilement la trace des factures spécifiquement affectées à l'établissement, on ne comptabilise

pas les interventions du service bâtiment ou celles de la voirie. Tout est noyé dans le budget bâtiment, par exemple.

Le coût annoncé par le Maire le 8 février est donc plus que discutable et nous doutons que celui-ci, dans ce dossier comme dans tant d'autres, fasse bien œuvre de transparence.

Nous avons également demandé quel sera le coût définitif de la patinoire : il nous a été répondu que, pour l'instant, le maire n'avait pas tous les chiffres. Mais que le chiffre que nous annonçons (17M d'€ TTC) était faux. En effet le maire ne compte pas la TVA, puisqu'elle est remboursée après coup, mais il a quand même reconnu que qu'elle n'était pas remboursée en totalité.

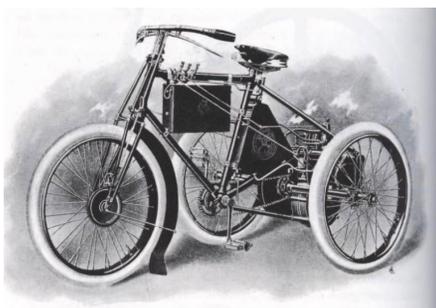
Il a aussi avoué que le Conseil Régional n'avait toujours pas annoncé sa participation dans le cadre d'un éventuel contrat d'objectifs signé avec la ville.

**Il apparaît donc clairement que nos questions gênent puisqu'elle provoquent l'énerverment et une avalanches d'explications douteuses.**

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**Au dernier conseil municipal, le maire a accueilli « ses amis », les maires des communes de Pel-leautier et de la Freissinouse, Christian Hubaud et Jean-Pierre Coiret, signalant que cela allait être tellement bien cette communauté d'agglomération que d'autres communes la rejoindraient certainement d'ici peu...**

On ne pouvait s'empêcher, connaissant M. Didier, de trouver dans son ton, une certaine condescendance et de remarquer le malaise des deux nouveaux.



Aussi, quand Jean-Pierre Jaubert a ironisé sur cette c o m m u n a u t é d'agglomération qui était plus proche de « Bonjour tristesse » que de « La

folie des grandeurs », cela a détendu l'atmosphère. En revanche, lorsqu'il l'a comparée à un tricycle avec 2 petites roues et une grosse, les représentants des 2 communes n'ont pas apprécié ce que l'on comprend... Ils ont souligné qu'ils espéraient être des moteurs et qu'il fallait un certain courage politique pour rejoindre Gap... le grand méchant loup...

Regrettant fortement l'exigüité de ce périmètre, notre groupe a tenu malgré tout à accueillir les 2 nouveaux en souhaitant une rapide mise au travail sur les compétences obligatoires de l'agglomération et sur la mise en place d'un conseil communautaire.

Nous continuons à penser que nous aurions eu plus de monde si M. Didier avait commencé à travailler sur les compétences avec les communautés de communes.

Nous continuons à nous poser des questions sur l'intérêt ou pas de rejoindre Gap : qu'est-ce qui a convaincu ces 2 communes ? Qu'est-ce qui a rebuté les autres ?

Tous ces élus se retrouvent dans le SCOT ou dans le Pays gapençais : il nous revient que le représentant principal de Gap n'est pas toujours agréable... Enfin ceux qui sont dans des communautés de communes ont acquis une habitude de travailler ensemble que Gap n'a pas.

Dans la réflexion que nous commençons sur comment gérer une commune autrement la question du travail commun avec d'autres territoires est indispensable, car nos destins sont liés surtout dans un département aussi peu peuplé.

Nous souhaitons réfléchir sur ce sujet avec vous les gapençais, avec des élus d'autres communes (ce que nous faisons déjà), avec des urbanistes, des géographes...

## REINVENTER LA POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE DE GAP

Notre groupe a proposé, dans le cadre du budget primitif 2013, une réflexion et une analyse de faisabilité pour l'application d'une nouvelle politique tarifaire tenant compte des réalités sociales des familles.

En effet, comme c'est déjà le cas pour la restauration scolaire, nous proposons que les tarifs d'accès aux prestations dispensées par les services publics municipaux (activités jeunesse, seniors, patinoire, piscines...) soient proportionnels aux ressources totales de la famille ou du foyer.

Cette démarche assurerait l'accès pour tous à une politique municipale, garante d'équité et de justice sociale dans une période où la crise sociale appauvrit une partie de nos concitoyens.



# LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les communes ont en charge les écoles primaires et sont donc très inquiètes de la mise en places de la réforme des rythmes scolaires par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Outre la responsabilité des locaux, de la restauration scolaire, des Atsem, des dépenses autres que celles liées à l'enseignement, les communes ont assuré, à différentes périodes, l'animation du temps des repas et de l'étude.

## Qu'est ce qui est en jeu aujourd'hui ?

**D'abord une question de fond :** pourquoi les enfants français ont-ils le nombre de jours de classe le plus faible d'Europe (144) et pourquoi la France est-elle en 29e position (sur 45 pays) pour les performances en lecture des élèves de CM1 ?

Depuis longtemps les chronobiologistes signalent que les journées scolaires des petits français sont trop longues par rapport à leur capacité de concentration. Certains affirment que les vacances le sont aussi et que les enfants oublient leurs acquis. Pourquoi alors a-t-on réduit la semaine à 4 jours en 2008 ? Il paraît donc logique que l'on revienne à 4 jours ½. L'idée est donc de rajouter 3 séquences de 45' le mercredi qu'on enlèverait des autres jours, ce qui semble intéressant. Pourtant un vent de fronde se développe contre la réforme Peillon.



**Coté parents :** tous se sont organisés pour occuper leurs enfants le mercredi. Certains ont pris un temps partiel, d'autres ont mis en place une organisation minutée. Ils se posent des questions : la cantine du mercredi, le transport au centre aérés, les activités que faisaient les enfants ? Mais ils semblent assez favorables à cette réforme quand même...

**Coté enseignants :** c'est moins clair. Ils ont des problèmes de parents ; ils veulent une compensation financière ; ils s'interrogent sur la capacité des in-

tervenants qui prendront en charge les temps non scolaires ; ils pensent qu'il faut revoir le programme et augmenter les moyens en personnel et en locaux. Mais ils ne parlent pas des capacités d'attention des enfants, de ce que cette nouvelle organisation pourrait leur apporter...

**Coté communes :** examinons d'abord le problème en général, puis nous verrons celui de Gap.

Il y a 6 710 691 écoliers en France, dont 881 907 dans les 50 plus grandes villes. Les communes vont être concernées à plusieurs niveaux : elles devront assurer la prise en charge supplémentaire des enfants de 13h30 à 14h30 ou de 15h30 à 16h30. Ceci implique l'embauche d'animateurs et un surcoût en chauffage, cantine, transports (le mercredi)...

Une évaluation d'un coût de 150€ supplémentaires par enfant a été avancée par l'association des maires de France. De plus dans les petites communes se posent les problèmes du lieu où vont se faire ces nouvelles activités et du personnel encadrant. Pour les rassurer le gouvernement a promis une compensation financière (non renouvelable) à ceux qui appliqueraient la réforme à la rentrée 2013. On leur a aussi promis une réforme du taux d'encadrement des enfants : pour les moins de 6 ans, un animateur pour 14 enfants au lieu de 10 ; pour les plus de 6 ans un animateur pour 18 au lieu de 14. On pourrait alors parler du coté animateurs : assurer ¾ d'heure d'animation avec autant d'enfants, c'est une garderie dans laquelle ils essaieront d'éviter le pire !...

**Alors qu'en est-il de Gap ?** M. Didier et ses adjoints arguant le manque de temps pour se préparer, ont décidé de ne pas appliquer la réforme en 2013 ! Cela a été annoncé par conférence de presse sans qu'il n'y ait eu un seul débat au sein du conseil municipal (alors que nous avons demandé une discussion depuis plusieurs séances !)

Cette réforme sera donc appliquée par la prochaine équipe municipale puisque les élections municipales ont lieu en mars 2014.

**Nous vous proposons donc de réfléchir ensemble pour préparer l'application de la réforme à Gap : nous nous adressons aux parents, aux enseignants, aux animateurs...**

**Dans le cadre d'un projet dont nous rêvons pour notre ville, l'école primaire a une place importante. Cherchons des communes qui ont un projet éducatif, questionnons les enfants sur leurs souhaits...**

## S.C.O.T.

Lors du vote du schéma de cohérence territoriale (SCOT) la ville de Gap n'était pas représentée (hormis un élu de l'opposition). Voici la justification du maire de Gap dans le DL du 21 février : « ce n'est pas réellement un boycott : j'avais fait savoir depuis longtemps que j'épousais la position des chambres consulaires qui réclament une pause dans ce processus, notamment pour regarder de près le développement des zones d'activités. D'autant que ma ville est touchée de façon très différente des autres communes ».

Cette décision a été prise sans débat préalable à la commission d'urbanisme et au conseil municipal : c'est donc une fois de plus une attitude anti-démocratique !

Serait-ce la fixation des surfaces maximum des Zones d'activités qui pose problème ? Pourtant ces cadres posés par le SCOT pourraient être une opportunité de réfléchir différemment à l'aménagement de ces zones.

A signaler : le SCOT a été adopté par 36 votes favorables, 24 défavorables et 1 blanc.

Le cabinet a estimé à 5 millions d'€ HT les travaux à réaliser pour ce type d'établissements des 4 premières catégories (de 300 personnes à plus de 1500 personnes).

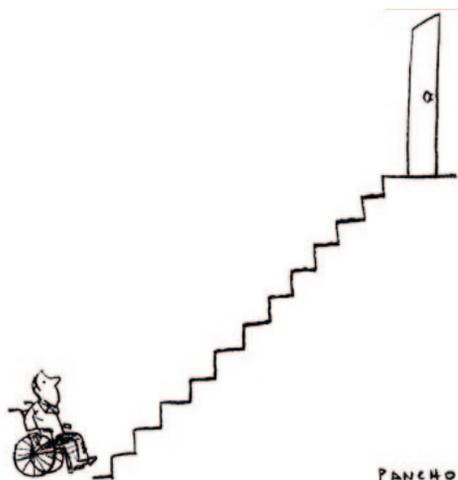
La municipalité a voté 2 enveloppes en 2012 et 2013 à hauteur de 130 000€ ce qui est hélas bien loin du compte. Le maire constate qu'il est impossible de consacrer de telles sommes à l'accessibilité (c'est vrai qu'il est plus facile de mettre le triple dans le stade de glace !) et souhaite renvoyer à plus tard ces investissements pourtant devenus obligatoires et nécessaires au regard de la loi du 11 février 2005.

Nous regrettons cette situation, qui se traduit par un retard important : notre ville plafonne à la 63<sup>ème</sup> place sur les 96 chefs lieux départementaux classés selon leur degré d'accessibilité. A quand la lanterne rouge ?

**Rappelons que l'accessibilité concerne des personnes qui sont des citoyens à part entière de notre ville : leurs difficultés doivent être impérativement prises en compte !**

## ACCESSIBILITÉ

Depuis 5 ans que nous siégeons au conseil municipal de la ville de Gap, nous sommes intervenus régulièrement lors des débats d'orientation budgétaire et du vote des budgets primitifs sur la nécessité de mettre en oeuvre un programme ambitieux de travaux à partir du diagnostic réalisé par le cabinet ACCESMETRIE en 2010 à la demande de la municipalité sur l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.



## Rendez-vous

**Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 29 mars 2013 à 18h15 à l'Hôtel de Ville et la préparation se déroulera le mercredi 27 mars 2013 dans la grande salle de la mutualité à 18h.**

La question **du renouvellement de la délégation de service public (DSP) de l'eau** sera à l'ordre du jour.

Nous devons recevoir le rapport du maire mi-mars : d'où l'importance d'être présent à la réunion de préparation ainsi qu'au conseil municipal.

Blog : [jceyraud.blogspot.com](http://jceyraud.blogspot.com)